NATURE AMAP PORTE
Contrat d'engagement d'huile pour l'année 2015/2016

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :
- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variées, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Producteur :	**Consom'acteur :**
Socheleau Michel Le Grand Cormier 49120 Chemillé Tél : 02 41 30 66 44 Michel.socheleau@wanadoo.fr	Nom : Prénom : Adresse : Tél : Email :

Termes du contrat : **Ce contrat doit être fourni en 3 exemplaires. (Un pour le producteur, un pour le Consom'acteur et un pour le tuteur).**

Il vous est proposé :
Huile de tournesol bio 1ère pression à froid ; cultivé et pressé à la ferme.
Huile de colza bio ère pression à froid ; cultivé et pressé à la ferme..

DATE	TOURNESOL		COLZA		TOTAL
	Vrac : 4 €/litre	Bouteille : 5€/litre	Vrac : 4,00€/litre	Bouteille: 5,00€/litre	
18/12/2015					
11/03/ 2016					
24/06/2016					
23/09/2016					
16/12/2016					

ATTENTION : ***Suite à un problème de culture, l'huile de colza ne pourra être livrée qu'à partir du 25 juillet***.
Le règlement se fera à chaque période de livraison ***à l'ordre d'EARL MYLAP***

Nouvelle adhésion : un nouvel adhérent peut entrer chaque mois. La commande doit nous parvenir au moins 10 jours avant la livraison.
L'adhésion à l'AMAP est de 5 euros et obligatoire. Elle concerne l'ensemble de nos activités.

Résiliation :
Toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Fait le : .....
Signature du producteur : **Signature du ''consom' acteur :**

Envoi de la commande et de l'acompte aux tuteurs lapins et huile :
(Votre commande sera validée à la réception de vos chèques)

Anne-Marie & Pierre Vocat
19 rue Préaubert
49000 Angers
02 41 68 18 35
pam.vocat@free.fr